

CONDITIONS D'ABONNEMENT :

50 Cts par Année

RIGOREUSEMENT
PAYABLES D'AVANCE.



ANNONCES :

ON TRAITÉ DE GRÉ À GRÉ

—avec—

L'ADMINISTRATION

POUR

L'INSERTION DE TOUTE ANNONCE.

Vol 2

St-Hyacinthe, 27 Octobre 1892

No. 36

AVIS

L'abonnement à l'*Echo*, pour toutes les personnes, ne faisant pas partie de l'Union St-Joseph est de 50 centimes par année payable rigoureusement d'avance, c'est-à-dire dans le cours du mois qui suit la date du commencement de l'abonnement. Tout abonnement non ainsi payé d'avance sera réclamé au prix de 75 cts. Il ne sera jamais fait d'exception à cette règle et l'on n'accepte pas de timbres en paiement.

Le journal est fourni gratis à tous les membres de l'Union St-Joseph de St-Hyacinthe en considération du montant à payer par chacun d'eux pour frais d'administration supplémentaires de la Société.

Nous comptons sur le dévouement de tous nos confrères aux intérêts de l'Union St-Joseph pour solliciter des abonnements auprès des personnes qui n'en font pas encore partie. C'est là un moyen de propagande en même temps que une source de revenus pour la Société.

Banques d'épargne

Des hommes intelligents, désireux d'être utiles à leurs semblables, ont eu l'idée de recourir à l'association pour délivrer chacun d'eux du soin d'avoir un coffre-fort à l'abri des voleurs ou de l'incendie. Ils ont proposé à tous ceux qui épargnent de déposer leurs économies dans une même caisse et ont pris sur eux le soin d'administrer cette caisse, qui a été appelée Banque d'épargne.

Un compte exact est tenu des sommes versées ; et elles sont toujours à la disposition du possesseur, qui peut en réclamer tout ou partie suivant ses besoins. Un livret qui reste entre ses mains constate régulièrement et à sa date ce qui a été déposé et ce qui a été retiré.

De cette façon, il n'y a plus à craindre d'accidents d'aucune espèce. Notre argent est ainsi en sûreté contre nous-même. Tant que nous l'avons sous la main, nous pouvons le dépenser sous le moindre prétexte. Cela peut arriver même quand nous le confions à une tire-lire—ce qui

vaut mieux cependant que de le garder dans sa poche. Mais il est si facile de briser trop tôt ou mal à propos la tire-lire.

Il n'en est pas ainsi de la Banque d'épargne. On ne la brise pas à la volonté. Pour en retirer une somme, si petite qu'elle soit, il faut la demander quelquefois un peu à l'avance. Il faut donc y réfléchir d'abord, il faut ensuite se dérouter une seconde fois pour aller la chercher. On ne le fera que pour des motifs sérieux. C'est donc une nouvelle garantie ajoutée aux autres pour la conservation de l'épargne.

Faux orgueil

La honte d'avoir mal fait devient une vertu, quand c'est le repentir qui la cause. Ne rougissons donc pas d'avouer nos torts. Celui qui a de l'élévation dans l'âme ne craint point de reconnaître ses fautes et de les réparer.

L'on rougit ordinairement quand surpris en faute et qu'on nous le fait voir. Mais souvent cette honte vient moins du repentir qui reconnaît cette faute pour s'en corriger que de l'orgueil qui se trouve humilié. On se fâche contre ceux qui font des reproches au lieu de se fâcher contre soi-même de les avoir mérités.

Oui, c'est un mauvais orgueil de croire qu'on ne peut avoir tort ; et, celui qui pense bien, ne s'offensera jamais, qui que ce soit qui lui fasse connaître son devoir.

Une Société de Secours Mutuel

L'Emulation Chrétienne de Rouen,
(France)

STATUTS

1° La Société de Secours Mutuel L'Emulation Chrétienne de Rouen, fondée le 2 décembre 1849, autorisée le 4 juin 1850, et approuvée le 17 septembre 1853, continue d'exister sur les bases adoptées par ses Fondateurs et résumés dans les présents Statuts (1885).

2° Sa circonscription est fixée à

l'étendue du territoire de la ville de Rouen ; néanmoins, elle continue à recevoir dans ses rangs des Sociétaires de quelques communes de la banlieue, et notamment de la Section dite de Bonsecours, qui ont joui de cet avantage depuis sa fondation.

3° Elle a pour but 1° De donner à tous ses associés, *malades* ou *indisposés*, les soins gratuits du médecin et les médicaments, sans limite de temps ; 2° De donner, pendant une période d'une année au plus, une indemnité pécuniaire aux hommes malades et un secours pour leurs jeunes enfants ; 3° D'accorder un secours dit de *grabat* aux hommes incurables ou incapables de travailler, en attendant qu'ils remplissent les conditions exigées pour avoir droit à la retraite ; 4° De faire participer les hommes âgés de 65 ans accomplis, et comptant 20 années de présence dans la dite Société, aux avantages de la caisse de retraite ; 5° De donner aux femmes le même avantage ; 6° D'aider les Sociétaires sans emploi à trouver du travail ; 7° De recevoir, pour les verser à la caisse d'Épargne, les économies particulières des Sociétaires ; 8° De moraliser l'esprit et le cœur de ses associés par des conférences et, s'il est possible, par des cours scientifiques, par la lecture de livres choisis et par des exercices de musique vocale ; 9° De décerner des récompenses aux actions les plus méritoires accomplies par les sociétaires ; 10° D'assurer à tous une inhumation convenable, aux frais de laquelle il est pourvu par ses soins ; 11° De fonder, s'il est possible, au moyen de ressources spéciales, un fonds de secours extraordinaire, exclusivement destiné à améliorer la position des malades.

COMPOSITION DE LA SOCIÉTÉ

4° La Société se compose : 1° De membres participants, hommes, femmes et enfants ayant souscrit l'engagement, par le fait de leur admission, de se conformer aux Statuts et au Règlement et prenant part aux avantages de l'Association dont ils supportent les charges, 2° De membres honoraires ou Bienfaiteurs qui, par leurs conseils et leurs souscriptions volontaires, contribuent à

la prospérité de l'Association sans participer à ses avantages, ni assumer aucune responsabilité.

5° Les membres participants doivent être présentés par un Sociétaire ou Membre honoraire ; après enquête, ils sont provisoirement admis ou rejetés par le Conseil administratif, et définitivement par les associés à la plus prochaine réunion.

6° L'âge d'admission est fixé : 1° Pour les hommes de 15 à 41 ans ; 2° Pour les femmes et les enfants, de 12 à 35 ans. A 15 ans, les garçons entreront dans la Société des hommes sans payer de droit d'admission.

Les postulants ayant dépassé la limite d'âge pourront être admis à la double condition d'un vote uninominal du Conseil d'administration, qui aura du s'assurer tout particulièrement de leur bonne santé, et du paiement par eux de l'arriéré des cotisations depuis leur limite d'âge.

La Société admet, sans condition d'âge, de droit d'admission ni de stage, tout membre venant de quitter une Société approuvée, qui, par un certificat du Président, justifiera qu'il s'est acquitté de ses obligations et continue de remplir les conditions de santé et de moralité exigées pour faire partie d'une Société de Secours Mutuel.

Elle admet, aux mêmes conditions, les anciens membres qui, après avoir quitté la circonscription de la Société pour habiter une commune où il n'en existerait pas, reviendrait à Rouen.

Dans le cas où ces ex-Sociétaires témoigneraient le désir de reprendre leur ancien numéro d'inscription pour jouir des droits qu'il leur confère comme durée d'association, ils devraient payer l'arriéré, excepté les jeunes gens appelés au service militaire, qui sont dispensés de payer cet arriéré.

Toutefois, ces admissions de jeunes gens des deux sexes, atteignant l'âge de 15 ans, de membres venant d'autres Sociétés, ou d'anciens sociétaires habitant de nouveau la circonscription sont subordonnés, après enquête, comme la première admission, aux décisions du Conseil et des Associés, qui restent toujours libres de les admettre ou de les rejeter.

7° La Société n'admet que des personnes jouissant d'une bonne santé et d'une excellente moralité. Tout membre convaincu d'être entré étant atteint d'une maladie chronique, de même que celui dont l'immoralité est notoire, cessera de plein droit de faire partie de la Société.

8° Cessent de droit de faire partie également de la Société, les membres qui n'ont pas payé leurs cotisations depuis trois mois.

Lorsque le sociétaire justifiera que ce retard est indépendant de sa volonté, le Conseil administratif pourra ne plus le considérer comme démissionnaire et l'autoriser à payer l'arriéré.

ADMINISTRATION

9° L'administration de la Société est confiée à un Conseil de membres participants ainsi composé : Un président, deux Vice-Présidents dits d'Administration, chargés de remplacer le premier en cas d'absence ou d'empêchement et de le secourir dans les fonctions de la Présidence : l'un cumule en outre une des attributions de chef de service ; huit chefs de service, ayant titre et rang de chefs de service, élus sans attribution de fonctions et ainsi désignés :

Vice-Prés. ou chef des receveurs de cotisations ;

Vice-Prés. des malades ;

" " des finances ;

" " d'enquêtes ;

" " des archives ;

" " d'ordre ;

" " des cérémonies ;

" " du travail et des récompenses ;

Vice-Prés. de la Section de Bonssecours ;

Un Secrétaire et deux adjoints ;

Un Trésorier et deux adjoints ;

Les membres fondateurs, précédemment nommés à vie, encore en fonction en ce moment ;

Le nombre de conseillers nécessaires pour former avec le Président, les membres du Bureau et les Membres Fondateurs désignés ci-dessus, le total de cinquante conseillers.

10° A l'exception du Président et des Membres Fondateurs, tous les autres Membres du Bureau du Conseil sont élus pour trois ans par les Associés (hommes majeurs seuls, participants et honoraires).

L'élection des Membres du Bureau et du Conseil se fera sur bulletins de liste, et pourra avoir lieu en même temps, mais au moyen de deux urnes.

Les élections concernant les Fonctionnaires de Bonssecours auront lieu entre les membres de la dite Section, qui ne prendront pas part aux élections de la Société Centrale.

La majorité relative seule est nécessaire à chaque scrutin, quelque soit le nombre des votants.

A égalité de suffrages, l'élection est acquise au candidat entré dans la Société avant son concurrent.

Pour faciliter le choix des électeurs, le Président émettra des listes de candidats quinze jours avant l'élection, dont les opérations auront lieu sous sa présidence ou celle d'un délégué et avec concours des Membres du Bureau et du Conseil administratif en exercice.

11° Le Président surveille et as-

sure l'exécution des Statuts et du Règlement ; il a la police des Assemblées et représente la Société dans tous ses rapports avec l'autorité publique et les particuliers ; il convoque et préside de droit le Conseil et les diverses Commissions, dont il règle l'ordre du jour et dont il nomme les membres, qu'il peut renvoyer s'ils s'écartent de l'esprit des Statuts et du Règlement.

12° Les dix Vice-Présidents élus auront de droit le titre de Membres du Conseil, de même que le Secrétaire, le Trésorier et leurs adjoints.

Dans le mois qui suivra l'élection, le Président désignera la fonction qu'il attribue à chacun d'eux, restant le maître de la retirer, s'il le juge convenable, sans pouvoir toucher à leurs titres ni à leurs droits de conseillers.

13° Le Conseil administratif règle et ordonne les dépenses de la Société ; il connaît et se prononce sur toutes les questions intéressant l'Association, et qui lui sont soumises par le Président.

Il prononce souverainement et sans appel sur toutes les infractions aux Statuts et au Règlement, et fait l'application des peines disciplinaires, qu'il peut adoucir et même remettre.

Il se réunit, sur la convocation du Président, et ne peut délibérer qu'en nombre égal à la moitié plus un des membres en exercice ;

Toutes ses décisions sont prises à la majorité des votants ; cette majorité doit être des trois quarts lorsqu'il s'agit de peines disciplinaires.

14° Les receveurs de cotisations et leurs adjoints sont élus pour trois ans par les membres de leur circonscription ; le nombre en est fixé, selon les besoins, par le Conseil,

Le Président nomme les Contrôleurs qui le secondent dans le service de la recette.

15° Les Inspecteurs des malades, les Commissaires d'ordres, les Membres des Commissions des comptes, des récompenses, d'enquêtes, et des diverses commissions, tous nommés par le Président pour trois ans, se réunissent, ainsi que les Receveurs et les Contrôleurs, sous sa présidence, celle de l'un des deux Vices-Présidents d'Administration ou, en leur absence, du Vice-Président Chef de service dont ils dépendent, afin de recevoir les instructions et d'étudier les questions qui leur sont soumises avant d'être présentés au Conseil.

16° Toutes les fonctions sont gratuites.

17° Le Conseil honoraire est nommé à vie par les associés ; il se compose de vingt-cinq membres, y compris le Président, le Vice-Président, le Secrétaire et le Trésorier.

Il peut, en outre, nommer des adjoints, pris dans son sein, à ces deux derniers membres du Bureau.

Le Conseil honoraire est consulté sur toutes les questions graves intéressant la Société, ses décisions sont valables, quelque soit le nombre des votants.

Il nomme le Collecteur chargé de recevoir, à domicile, les cotisations honoraires ; ce service est considéré comme emploi et non comme fonction de la Société.

Propagande

Chacun des membres de l'Union St-Joseph, dans son intérêt comme pour celui de ses confrères, est tenu de travailler à rendre prospère et grande l'association qui le protégera dans ses mauvais jours. Pour cela, il ne faut pas s'épargner les démarches, ni les instances, pas plus qu'il ne convient de lui trop marchander les cotisations.

Un excellent moyen de rendre prospère et grande notre Société, c'est d'en parler souvent à ceux qui n'en font pas encore partie,—toujours en bien malgré les défauts de ses administrateurs—d'en vanter les avantages d'ailleurs réels et de ne pas cesser d'en parler que l'on soit convaincu de son excellence. Nous constatons avec plaisir un véritable réveil dans le sens à St-Hyacinthe. La propagande devient active et par un grand nombre de simples membres qui, jusqu'ici, en avaient toujours laissé tout le fardeau à l'administration.

Que l'on fasse de même un peu partout et, avant la fin du semestre, à notre grand avantage comme à celui des derniers venus, l'Union St-Joseph sera en mesure de payer la jolie somme de \$1,000 aux ayants-droit de ses membres décédés. Comme on le sait, le cas est prévu par l'article 259 des Règlements : encore un pas et cette promesse deviendra une réalité.

Que l'on ne craigne pas de l'affirmer ! l'avenir de notre Société est brillant d'espérance. Si, pour en devenir membre ou pour continuer à en faire partie, ses règlements imposent certaines conditions qui paraissent sévères, il ne faut pas oublier que c'est là la garantie de cet avenir et que le succès est à ce prix. Rien, d'ailleurs, n'est demandé qui ne soit possible et même relativement facile. Et, ce qui est demandé se trouve être largement compensé par les avantages de toutes sortes qu'Elle procure—avantages qu'Elle seule, jusqu'ici, a cru devoir accorder à ses membres soit individuellement soit par groupes.

Donc, de l'activité, de la propagande, dans l'intérêt commun comme dans le sien propre et dans celui que l'on gagnera ainsi à la cause de la Mutualité.

Comité de Régie

LUNDI, 24 oct. 1892.

Présidence de H. Langelier, écrivain, Président.

Présents : MM. J. Leduc, L. Cordreau, J. Bernard, Éus. Clapin, J. Benoit, J. B. Hévey, F. Lajoie, H. Langevin, J. Marsan, H. Gaudette, J. H. Blanchard et J. A. Cadotte.

Après lecture et sur proposition de M. Jos. Benoit, appuyé par M. J. H. Blanchard, le dernier rapport est approuvé.

Résolu de payer aux malades suivants, tout ce que requis ayant été par eux fourni.

Pierre Baillargeon, du 8 oct. au 22 inclus, \$6.00.

Zotique Gadbois, du 12 sept. au 22 Oct., \$14.50.

Jean Benoit, du 6 Oct. au 24 oct., \$4.50.

Irénée Choquette, du 10 oct. au 24 oct., \$6.00.

Charles Moison, du 5 oct. au 24 oct., \$7.50.

Ovila Côté, du 10 oct. au 24 oct., \$6.00.

J. de Langis, du 10 oct. au 24 oct., \$6.00.

Louis Laporte, du 10 oct. au 24 oct., \$6.00.

Alfred Tanguay, du 10 oct. au 24 oct., \$6.00.

Joseph Cabana, du 10 oct. au 24 oct., \$6.00.

Octave Lajoie, du 10 oct. au 24 oct., \$6.00.

Résignation de M. J. B. Morin comme Secrétaire-Archiviste et comme membre de ce Comité : ses nombreuses occupations ne lui permettant plus de remplir régulièrement ces diverses charges. Résignation acceptée et renvoyée à l'assemblée mensuelle pour, la dite assemblée, accepter le remplacement, comme membre de ce comité, du dit J. B. Morin. Sur proposition à cet effet, M. J. H. Blanchard est unanimement choisi comme Secrétaire-Archiviste.

Après délibération, il est résolu de notifier pour une dernière fois certains membres arriérés pour des montants relativement considérables, qu'ils aient à payer, sous huit jours, à dater de l'avis, tels montants arriérés, soit qu'ils désirent continuer à faire partie de l'Union St-Joseph, soit qu'ils désirent n'en plus faire partie. Dans ce dernier cas, après avoir payé tout ce que dû (exigible) par eux, ils devront notifier ce Comité spécialement et par écrit de leur intention de ne plus faire partie de notre Société : à ces conditions seulement, en vertu des Règlements et de l'équité, ils seront déchargés de toute responsabilité ultérieure envers la dite Société.

Et le Comité s'ajourne à lundi le 31 octobre courant, après avoir expédié quelques autres affaires de routine.

Deputé de District

Nous apprenons avec plaisir et nous l'en félicitons, que M. H. A. Beauregard, protonotaire de ce district, vient d'être nommé Député de district pour la C. M. B. A.

En conséquence, tous les membres de cette Société résidant en ce District pourront s'adresser à ce Monsieur, soit pour informations, soit pour toute autre communication concernant leur Société.

BIBLIOGRAPHIE

[Voir annonces L. A. Choquet et freres]

Traité d'Agriculture théorique et pratique, par A. Bicheyre. 1 vol. in-12 cartonné et orné de plusieurs figures intercalées dans le texte. Prix : 2 fr.

L'extrême bon marché de ce ouvrage et sa perfection en rendant l'introduction dans les écoles facile et désirable. Les figures, qui expliquent la théorie sont aussi d'une importance considérable pour un ouvrage de ce genre.

En France, le programme officiel du 27 juillet 1882 divisait l'enseignement primaire agricole en trois branches principales, savoir : 1° La culture de la terre, les instruments agricoles, les semailles et les récoltes ; 2° Les animaux domestiques, l'économie et la comptabilité agricoles ; 3° L'horticulture et l'arboriculture.

L'auteur, dans l'ouvrage mentionné, s'occupe rigoureusement de la première partie de ce programme qu'il subdivise en : 1° Composition et qualités des terres ; 2° Analyse des terres ; 3° Nourriture des plantes ; 4° Respiration des plantes ; 5° Composition des plantes ; 6° Engrais ; 7° Amendements ; 8° Amélioration des terres ; 9° Labours et culture du sol ; 10° Culture des plantes en général ; 11° Culture des céréales ; 12° Culture des plantes fourragères ; 14° Système de culture, rotation et assolement des plantes ; 15° Moyens directs et immédiats pour améliorer la situation de l'agriculture.

Cours de mécanique, par H. Fabre, 1 vol. in-12 cartonné, avec figures dans le texte. Cet ouvrage fait partie d'un cours complet d'enseignement Littéraire et Scientifique à l'usage de tous les établissements d'instruction publique.

Ch. Delagrave, éditeur, 15 rue Soufflot, à Paris.

—La Revue générale, journal historique et littéraire. Sommaire :

I. Les souvenirs du Maréchal Macdonald et les mémoires militaires sur le premier Empire, Alfred de Ridder, 505.

II. Une prisonnière de la Bastille (fin), Etienne Marcel, 514.

III. Le pays de Rama en Bosnie (suit. et fin), Albert Bordeaux, 532.

IV. De quelques ouvrages sur la Révolution, Ch. de Ricault d'Héricault, 540.

V. Impressions littéraires, Lamartine, Firmin Vanden Bosh, 566.

VI. 24... (nouvelle), Auguste Snieders, 574.

VII. Un peu de philosophie, A. Gratié, 596.

VIII. Variétés : I. Histoire de tigresse, A Stuart Glenvil, 615.

II. Le mourant, Cte Conrad de Buisseret, 618.

III. Histoire des Papes depuis la fin du Moyen Age, Ad. Delvigne, 621.

IV. Les conseils d'une tante, Eugène Gilbert, 625.

IX. Lettre de Paris, Edouard Trogan, 625.

X. Causerie artistique—Le salon de Gand, G. Kaiser, 635.

XI. Bibliographie, 649. Bruxelles—Société Belge de Librairie, 16, rue Treurenberg.

—MM. H. Blanchard et J. B. Morin, membres de l'Union St-Joseph, viennent de succéder, comme charretiers, à M. Louis Monjeau aussi membre, aujourd'hui décédé, de notre Société.

Ces messieurs s'occuperont spécialement de satisfaire leurs pratiques, sous le plus court délai et aux meilleures conditions possibles. Equipages pour Mariages, Baptêmes et Enterrements.

Téléphone No. 54.

NOVEMBRE

Contribution mensuelle..... 40
Décès Louis Monjeau..... 25
Total à payer..... \$0.65

Avis importants

Aux membres résidents en la Cité de St-Hyacinthe

Le Secrétaire-Trésorier, par lui-même ou par un représentant dûment autorisé, se tiendra à la salle (soubassement de la cathédrale) chaque dimanche immédiatement après la grand-messe pour y faire la perception de toutes les sommes dues à la Société.

On peut aussi payer en aucun autre temps, au domicile du dit Secrétaire-trésorier, no 1, rue Claude et s'y procurer toutes les formules ou informations dont on pourrait avoir besoin.

Téléphone 114. JOS. A. CADOTTE, Sec.-Trés.

LA C. M. B. A.

Par les présentes, je nomme l'Écho, de St-Hyacinthe, un organe officiel de la C. M. B. A.

DR J. A. MACCABE, Grand Président.

Maison à vendre

Au village Laprovidence, tout près le pont dit Barsalou, cette magnifique propriété [ci-devant occupée par feu M. le Shériff Adam] consistant en un terrain de 80 x 150 pds avec la maison et autres bâtisses y érigées, le tout en parfait ordre. Conditions des plus avantageuses.

S'adresser à J. A. CADOTTE, Huissier

L'Écho, journal hebdomadaire de nouvelles, plus particulièrement voué aux intérêts du Secours Mutuel, est publié par la "Société de publication, de censeurs ecclésiastiques.

J. B. LALIME, Président. H. LANGELIER, Secrétaire.

J. A. CADOTTE, Administrateur. Toute communication concernant le journal doit être adressée à l'administrateur.

Tous les Français résidents à l'étranger. Tous les étrangers en relations avec la France ont intérêt à avoir, à Paris, UN COMMISSAIRE-CORRESPONDANT expérimenté et dévoué à leurs intérêts et porteur d'écritures en toute confiance. M. COMPTOIR PARISIEN Indépendant Commission, Exportation, Consignation FONDATEUR: A. CLAVEL, Directeur PARIS, 99, rue de Dunkerque, 99, 2222

ECHOS

Sermon—Le Père Coté a fait un très bon sermon, dimanche dernier, à l'église paroissiale sur les mauvais fruits, et ses brochures maitonnées que se permettent de lire les fidèles Cos en sermoine, dans les circonstances actuelles, ont une grande portée.

Arrivée—Le Père Plessis et le Père Bozouau sont attendus sous peu de jours à St-Hyacinthe.

Une visite—Hier à midi le Maire et les échevins ainsi que le Chef de Police, de Sorel venaient visiter les pompes à incendie de St-Hyacinthe.

Il y a eu manœuvres sur la place du marché.

Tous les visiteurs au nombre de 12 ont pris un splendide dîner à l'hôtel Yamaska où le propriétaire s'est montré on ne peut plus aimable et empressé, comme toujours d'ailleurs. Toute sa soirée et durant du séjour de quelques heures à St-Hyacinthe.

Personnel—M. Morgan, ex-candidat dans Richelieu, était en cette ville, hier, en visite officielle comme échevin de Sorel.

Accident—Dimanche matin, à quelque distance d'Avon, un train de fret spécial, frappait et tuait quatre chevaux qui erraient sur la ligne du G. T. R. Le chauffeur eut de l'engin, craignant un déraillement. Il se fit peu de mal heureusement.

Honneur à un Canadien Français—Les amis de M. J. C. Boulay, autrefois au service de la maison L. G. Lalime de St-Hyacinthe, apprendront sans doute avec plaisir l'honneur que vient de lui conférer ses confrères d'étude au collège de médecine de Baltimore, en l'élevant membre actif de leur comité.

Ebore un Canadien Français qui, n'y en a pas, ne rougira jamais de son origine. Espérons que tout en se coiffant le timbre de ses maîtres et de ses confrères, il saura à-bas faire respecter le nom de Canadien-Français.

Qu'il soit au si courageux dans ses études qu'heureux dans ses examens : tels sont les vœux que font pour lui ses amis du Canada.

UN AMI

La C. M. B. A.—On prédit qu'avant dix ans la C. M. B. A. sera l'association de bienfaisance la plus nombreuse et la plus puissante du continent. Actuellement elle compte quarante mille membres, dirigés par sept grands officiers. Le fond de réserve s'élève déjà à \$140 000. Au-delà de \$3 600 000 ont été payées en bénéfices aux veuves et aux orphelins. Pour tout l'association ne compte que seize ans d'existence.

Farnham—Nous regrettons d'apprendre que M. le Dr Valiquet, de Farnham, est d'agréablement malade.

Perché de part en part—Un tramway à câble de la ligne Cottage Grove, à Chicago, ayant été abordé par un camion, le timon du camion traversa de part en part le corps d'un inconnu assis dans le tramway; le malheureux est mort avant qu'on ait pu le porter à l'hôpital.

Dragueur—On construit actuellement, à Ottawa, pour le compte du gouvernement, le plus grand dragueur canadien. Cette immense charpente mesure 152 pieds de la poupe à la proue, 30 1/2 pieds de largeur et 14 pieds de cale. Le puits du dragueur a 85 1/2 pieds de longueur à sa base et 90 1/2 à sa partie supérieure. L'élevateur sera un arbre en fer, travaillé à jour, mais d'une grande force; il aura 160

de longueur, la ouiller qui ou armo... à l'extrémité inférieure pèsora plusieurs tonnes. "Hull" sera le nom de ce travail qui devra être prêt au commencement de mai prochain.

Condamnation à mort de l'empoisonneur Nél—Après un procès très curieux, qui n'a pas duré moins de cinq jours et qui a passionné tout Londres, le Canadien Auguste Thomas Nél Oream plus connu sous le nom de Nél, ne s'est pas fait mourir la fille Malhild Coyreau l'empoisonneur avec de la strychnine, a été reconnu coupable par le jury et condamné à mort.

Bénédictin d'un monastère—La bénédiction d'un monastère de Notre-Dame des Prairies, N.-B., nouveau prieuré fondé par les moines trappistes, a eu lieu mardi à Saint-Norbert. Après une messe solennelle, le R. P. Beoit, de l'Ordre des Chanoines de l'Immaculée Conception, a prêché en français et M. l'abbé Chorrier, curé de l'église de Marie Immaculée, de cette ville, en anglais. Il y avait foule à la cérémonie.

Notre-Dame des Prairies est le quatrième monastère qui a été établi dans la Trappe établie en Amérique.

Curé—Le R. v. L. H. Nichol est nommé curé de Ste Marie d'Éy.

LES AMERS INDIGENES

Le plus économique en même temps, que le plus efficace tonique stomacal et digestif.

LES AMERS INDIGENES ont leur popularité aux plus importantes pharmacies qui ont pour préparation médicamenteuse une efficacité toujours certaine, l'absence de tout principe dangereux, et la modicité du prix.

LES AMERS INDIGENES sont une composition préparée dans des proportions et goûts, d'un grand nombre de racines et d'écorces les plus précieuses par leurs vertus médicinales, toniques, stomachiques, digestives et cathartiques.

LES AMERS INDIGENES sont le remède le plus efficace dans toutes les formes phar... de la Puissance, en boîtes de 25 et 50 centimes, contenant ce qu'il faut pour 3 ou 4 bouteilles de 3 demiarcs.

S. LACHANCE,

PROPRIÉTAIRE,

1538 ET 1540 RUE STE-CATHERINE, MONTREAL.

CHEMIN DE FER DE DRUMMOND

Table with columns: Station, Pour l'Est, Pour l'Ouest. Rows include St-Hyacin, Ste-Rosalie, Ste-Hélène, Duncan, St-Germain, Drummond, St-Cyrille, Carmol, Blake, Mitchell, S. Léonard, S. Monique, Nicolet.

Les trains circulent tous les jours le dimanche excepté.

WM. MITCHELL, Gérant.

8 juin 1891.

LE CANADA ET L'EXPOSITION DE CHICAGO

Le professeur Saunders, le commissaire canadien à l'exposition de Chicago, est revenu, des provinces maritimes, où il était allé pour terminer divers arrangements pour l'exposition à Chicago des produits de cette partie du pays. Il dit que la perspective est des plus encourageantes; le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse va donner une vigoureuse impulsion à cette entreprise nationale, en encourageant de toutes ses forces les exposants du pays, l'exposition comprendra les fruits, les céréales et les minéraux. Déjà, quelques trois ou quatre cents boîtes de fruits sont mises en conserves à cette fin, et on remarque qu'un grand nombre de cultivateurs s'occupent actuellement à empaqueter un choix de fruits qui seront immédiatement expédiés à Chicago, où ils seront emmagasinés dans des endroits spéciaux affectés à cette fin. M. Saunders dit encore que les échantillons de minéraux sont admirables.

A l'île du Prince-Edouard, le gouvernement local ne reste pas en arrière dans ce grand mouvement. Il encourage aussi les exposants; là encore un exposera des fruits et des céréales.

Au Nouveau-Brunswick, MM. Dimmock et Charters déploient la plus grande activité relativement à l'exposition des produits de cette province. Ils se disent très satisfaits de leurs efforts communs et sont persuadés que le Nouveau-Brunswick figurera avec honneur sur la liste des exposants Canadiens.

Pris dans leur ensemble, les provinces maritimes montrent le plus grand enthousiasme au sujet de l'exposition universelle.

Le terrain occupé par le Canada à Chicago est voisin de celui qu'occupera l'Angleterre et est un des plus avantageux sous le rapport de la position topographique.

Les produits canadiens seront exposés dans l'aile principale d'une vaste bâtisse et l'espace réservé occupe 16,192 pieds carrés, ce qui est plus considérable qu'aucun espace accordé à n'importe quelle colonie.

SERPENT AU WINDSOR

Un phénomène rare au Canada, et qui ne manque pas d'intérêt pour les amateurs d'histoire naturelle est arrivé dans le rez-de-chaussée de l'hôtel Windsor à Montréal.

M. Swett, gérant de l'institution, gardait depuis plusieurs mois dans un bocal en verre, un magnifique serpent, annelé, rayé et aux couleurs les plus brillantes.

Il appartenait à une espèce des vénimeuses. Le reptile a déposé une douzaine d'œufs, chacun étant aussi gros qu'un œuf de pigeon bien que l'animal n'ait pas plus de 30 pouces de long et un pouce de diamètre en moyenne. Aujourd'hui avec l'instinct maternel naturel, il se prépare soigneusement pour l'incubation. La mère étrange les a enterrés tous dans le sable au fond du

bocal, puis elle a entassé le sable avec sa tête pour former une espèce de nid destiné à recevoir les futurs petits.

M. Swett, attend avec anxiété la solution de la question pour savoir si oui ou non les œufs seront bons.

Ils ne les croit pas tels cependant car l'animal devait être très jeune lorsqu'il a été apporté de Floride il y a quelques mois et il n'avait que la moitié de son développement actuel.

Il était néanmoins capable d'avaler des grenouilles et des crapauds ayant deux fois sa grosseur en conférence.

Choses de partout

Action de la divine Providence—Un fait assez extraordinaire est arrivé en cette ville Mardi dernier le Rev. P. Côté, curé de la paroisse était allé chez M. Pierre Champigny, un vieillard malade depuis quelques jours, dans le Quartier No 5.

Le vieillard dit au Rev. Père qu'il se sentait mieux et qu'il trait sous peu de jour à l'Eglise se confesser et communier.

Le lendemain le Rev. Père étant allé porter la communion aux malades du Quartier, et ayant oublié ce que lui avait dit la veille M. Champigny, entra chez ce dernier pour le confesser et le communier. Le vieillard ne se sentait pas plus mal; tout de même il profita de la visite du prêtre pour recevoir la communion.

A peine un quart d'heure s'était-il écoulé depuis le départ du ministre de Dieu, que le vieillard s'affaissa dans les bras de la mort.

La divine Providence avait évidemment guidé les pas du prêtre.

En voyage—M. le Curé Larocque part pour l'Ontario où il va rendre visite à une de ses tours qui y est religieuse.

Personnel—M. Louis Beauchemin, fils de A. O. T. Beauchemin, Eor., avocat de cette ville, est en promenade chez son père pour quelques jours, de retour de Manchester, N.H.

Association Medico Chirurgicale de St Hyacinthe—Il y aura une assemblée générale des membres de cette association à St-Hyacinthe, jeudi 3 novembre prochain, au lieu ordinaire des séances.

M. le Dr Despars donnera une lecture sur les maladies des enfants, et leur traitement.

M. le Dr Palardy de St-Hugues, traitera une question de législation médicale, en rapport avec les diplômes des Universités, et la licence du Bureau Provincial.

Tous les membres du district sont invités.

Par ordre G. H. TURCOT, M.D. Secr.

Réparations—On a fait des réparations importantes au trayon de l'Aqueduc de la Providence qui traverse la rivière en haut de la chaussée, la semaine dernière.

Chemin de fer des Comtés Unis—On dit que la station de ce chemin de fer sera construite dans le Quartier No 5.

Le site sera choisi d'ici à quelques jours, parait-il.

Eclipse du soleil—Comme nous l'avons annoncé, le soleil s'est éclipié jeudi. Un nombre prodigieux d'astronomes improvisés se tenaient sur le trottoir ou aux coins des rues pour suivre la marche du curieux phénomène. L'éclipse a duré depuis midi jusqu'à trois heures. Ce n'est qu'en Amérique qu'on a vu le phénomène, car partout ailleurs il faisait nuit

ou la lune ne se projetait pas sur le disque.

D'après les conversations que nous avons eues jeudi, nous avons pu nous convaincre qu'un grand nombre ignore la cause de ce curieux phénomène et un plus grand nombre encore ne peuvent s'expliquer comment les astronomes peuvent parvenir à prévoir le temps et la durée de l'éclipse.

Nous n'exercerons pas dans de longues démonstrations. Qu'il nous suffise de dire que s'il y a eu éclipse du soleil, c'est que la lune qui est un globe opaque, s'est placée entre la terre et le soleil et a empêché les rayons d'une partie de cet astre de parvenir jusqu'à nous.

Echappée à la mort—Madame Blanchette, épouse de M. J. B. Banchet, avocat, de cette ville, a échappé bien miraculeusement à la mort, mercredi soir. Elle était en promenade en chaussons sur le bord de la chaussée et vint s'échouer sur les lames de fer qui servent de digue. En voulant s'élever l'embarcation de cet endroit dangereux, Madame Blanchette perdit l'équilibre et fit de son poids chavirer la chaloupe. Elle fut précipitée de l'autre côté de la digue, entraînant l'embarcation qui tomba sur elle. Etant parvenue à se débarrasser de ce lourd fardeau, elle s'assit sur une des nombreuses roches qui se trouvent au pied de la digue. C'est là qu'on la trouva quand on vint, attiré par ses cris, lui porter secours.

Nous apprenons que Madame Blanchette est heureusement remise des quelques contusions causées dans la chute. Nous sommes heureux qu'elle ait pu échapper ainsi à un si grand danger.

Une offre à Mgr Taché—Un syndicat offre cent mille dollars à Mgr Taché, pour une étendue de terrain à Saint-Basile, située vis-à-vis Winnipeg. On se propose de construire un pont entre les deux villes et de construire des résidences sur ce terrain, si l'archevêché accepte l'offre des capitalistes.

Mort d'un historien—Camille Félix Michel Rosit, l'historien français, est mort cette semaine à Paris.

Chez les Trappistes—M. Achille Larue, de Québec, avocat et ancien député libéral de Beauce, sous l'administration Mackenzie, vient d'entrer chez les Trappistes d'Ok.

Catholique—C'est la première fois depuis le règne de la reine Marie, qu'un catholique romain est élu lord-maire de Londres. Une ère nouvelle s'ouvre dans l'histoire d'Angleterre. L'intolérance des siècles passés est tellement affaiblie qu'elle n'a plus de contrôle sur les affaires publiques.

St Robert—M. Napoléon Lamoureux fabricant de trombes, est ici depuis le 29 août, où il a remplacé M. Anatole Rousseau.

M. J. Bte. Giguère, marchand, doit, dans le courant du mois prochain, aller visiter ses parents qui sont aux Etats-Unis.

Le 13 novembre prochain les RR. PP. Rédemptoristes prêcheront une retraite ici.

14 ans de pénitence—Le procès d'Edmond Bélanger, le meurtrier de Cléophas Beaudin s'est terminé mercredi à Québec par un verdict d'homocide non prémédité.

Le jury l'a recommandé à la clémence de la cour.

Avant la prononciation de la sentence, on demanda au prisonnier s'il avait quelque chose à dire. Il ne répondit pas.

Puis Son Honneur le juge Banchet rend sa sentence.

—Edmond Bélanger, dit-il, vous avez été accusé de meurtre avec préméditation, ce crime le plus odieux que puisse commettre un être humain. Les faits ont démontré que vous êtes coupable de ce crime, mais l'éloquence défensive de vos avocats vous a sauvé de l'échafaud.

Le jury a rendu un verdict d'homocide sans préméditation, et je crois qu'il a bien fait. Tenant compte des circonstances et de votre bon caractère, la cour est disposée à être étonnée à votre égard. Vous pourriez être envoyé au pénitencier pour la vie, je ne vous condamne qu'à quatorze ans de détention au pénitencier de St-Vincent de Paul.

Cette sentence abat le prisonnier. Il s'assoit sur le banc, la tête courbée sur la poitrine. Il est amené en dehors de la cour pour être conduit en prison.

Accident de chasse—Nous lisons dans le Sorelois: Un accident des plus possibles vient de jeter notre bonne petite ville dans l'émoi.

Mardi dernier, Gustave, âgé de 16 ans, fils de M. J. J. O. Fortier, arrivé dernièrement des Etats-Unis, est allé à l'île à Pierre, avec son oncle M. Pierre Guévrement, maître du Hav., et le jeune beau-frère de ce dernier, M. Samou. Collins, pour y passer quelques jours.

Mardi, ces jeunes amis, Collins et Fortier, armés chacun d'un fusil, partirent pour une excursion de chasse à l'île.

Bientôt ils virent une volée d'étourneaux, et se mirent en frais de les chasser en joue, mais les voraces oiseaux se jetèrent à terre, et nos jeunes nomades en furent quittes pour leur vain essai.

Cependant leurs armes étaient prêtes à faire feu, et, en faisant un mouvement pour rechercher les oiseaux aperçus quelques minutes auparavant, l'arme du jeune Fortier partit soudainement et toute la charge alla porter en pleine tête de son ami, Sam. Collins. Ce dernier tomba baigné dans son sang, mais il ne perdit pas connaissance. Le blessé et son camarade furent, dans la soirée, ramenés à la ville, tous deux dans un état des plus alarmants, l'un épuisé par la perte du sang et souffrant horriblement, l'autre, dans un état d'excitation facile à comprendre.

Les docteurs Johnson et Sylvestre furent aussitôt mandés et donnèrent, leurs soins empressés, au jeune Collins qui, nous sommes heureux de le dire, est aujourd'hui beaucoup mieux.

Nous ne saurions encore dire quel sera le résultat de ce tragique incident, mais on croit que les apparences sont favorables. Hier soir, le blessé a pu se confesser, il a communiqué, et il a conversé avec son jeune ami, Gustave Fortier, qu'il affectionne beaucoup et qu'il disouipe entièrement. C'est, dit-il, à un simple accident s'il souffre aujourd'hui.

St George de Windsor—M. et Madame F. X. Roy, âgés respectivement de 79 et 71 ans, ont célébré leurs noces d'or, la semaine dernière. Leur mariage avait lieu, il y a cinquante ans à Kingsley, à l'endroit de leur résidence. Depuis vingt et un ans les vieux époux dont une si longue union n'avait aucunement altéré l'affection l'un pour l'autre, résident à St George où M. Roy occupe la position de Maître de poste. Leurs enfants sont au nombre de treize et leurs petits-enfants de cent vingt-cinq. M. Louis Roy, marchand de Windsor Mills est leur fils.

Bicyclistes—La France a imposé une taxe contre les bicyclistes voyageurs. Tous les bicyclistes qui entrent sur le territoire de la république auront désormais à payer un impôt de \$15 à \$20 sur leur véhicule.

Les serres posthumes de Renan—Renan a laissé quantité de manuscrits dont plusieurs ont une réelle importance, mais

non d'eux n'ot assez volumineux pour...

Il ne laissa qu'une fortune modeste. Les...

Mort subite d'un avocat—Les membres...

M. Forget s'était rendu, mercredi soir...

Le défunt laissa une femme et trois jeun...

Cette mort subite a produit un grand...

Patrons et ouvriers—M. Andrew Car...

Blondin surpassé—Un nommé Obillard...

Nashua—M. Jos Charbon, notaire entre...

—Dimanche dernier, dans l'après-mi...

—Un comité de canadiens républicains...

Decees

A St Libaire, le 17 du courant, est décédé...

A St Osaire, le 23 courant, est décédé...

R. I. P.

Liste officielle des officiers occupant les charges de Président et de Secrétaire de l'Union St-Joseph à St-Hyacinthe et dans ses succursales

St-Hyacinthe

Président : H. Langelier. Sec.-Arch. : J. B. Morin. Sec.-Trés. : J. A. Cadotte.

Roxton-Falls

Président : Joseph A. Petit. Sec.-Arch. : Fabien Préfontaine. Sec.-Trés. : Dr Alph. Brodeur.

St-Damase

Président : Charles Fréchette. Sec.-Arch. : Napoléon Graveline. Sec.-Trés. : Z.T. Marchessault, N.P.

Acton-Vale

Président : Georges Deslandes. Sec.-Arch. : Elie Corbeil. Sec.-Trés. : Victor Lapointe.

St-Athanase

Président : Ludger Mignault. Sec. Arch. : Hector Phaneuf. Sec.-Trés. : Zéphirin Normandin.

St-Hugues

Président : Alphonse Bonnin. Sec.-Arch. : Joseph Lessard. Sec.-Trés. : Hugues Bélanger.

St-Théodore

Président : Téléphore Picard. Sec.-Arch. : Louis Gauthier. Sec.-Trés. : Napoléon Tanguay.

St-Simon

Président : Edouard Cusson. Sec.-Arch. : Arthur Larochelle. Sec.-Trés. : Jean-Bte Delorme.

L'Ange-Gardien

Président : Révd. J. B. Durocher, ptre curé. Sec.-Trés. Roméo Vaillancourt, M. D.

Actif de la Société

Avril 1. En caisse à St-Hyacinthe \$6,746.88 Dans les Succur.. 313.05

En tout. \$7,059.93 Oct. 1, 92. Prêt à Œuvre et Fabricque N.-D.....\$5,000.00 A RR.PP.Dominic. 1,500.00 A Acton-Vale..... 55.60 A Marierville..... 25.00 Dans les Succur.. 338.71 Rés.mens.à St. H. 692.57

Valeur totale de la Société en espèces et obligations sus-mentionnées..... \$7,611.88 Donnant un surplus net, pour le semestre, de..... \$ 551.95

RUE LAMARQUE

HORLOGER-BIJOUTIER 116 Rue des Casseurs, Batisse de la 'Tribune.'

Montres Américaines et Suisses, en or et en argent, horloges, argenteries, etc. Spécialité. Les nettes en or, argent, nickel et acier. Réparations faites promptement et satisfaction garantie.

Œuvre de Saint-Michel

Le R. P. FELIX voyant combien est grand le mal produit par les mauvais livres, a fondé, pour y remédier, autant que possible, l'ŒUVRE DE SAINT-MICHEL, pour la publication et la vente des bons livres à bon marché.

Cette Œuvre vit à ses associations, et x bibliothèques paroissiales et aux autres où on s'adresse à elle de faire remises de faveur

CATALOGUE

On trouve dans le Catalogue, une courte, mais très substantielle notice sur chacun de nos ouvrages, en tel ou tel volume, son titre complet, le d'un seul coup d'oeil, de l'extensive modicité de nos prix que nul libraire ne saurait atteindre et que tous ceux qui ont de la charité rendent au moins possible.

Les personnes qui ne peuvent être tous jours au courant des nouveaux ouvrages publiés par l'ŒUVRE DE SAINT-MICHEL ainsi que de ceux publiés par les autres Libraires catholiques, s'adressent qu'à nous à :

L'indicateur des Bons Livres

Paraissent tous les mois.

PRIX DE L'ABONNEMENT : UN AN, 3 fr. 60

Pour être associé il suffit de faire chaque année, au profit de l'ŒUVRE DE SAINT-MICHEL une souscription de 10 autres livres de 10 à 100 francs.

S'adresser à M. HÉLÉRI, Libraire-éditeur de l'ŒUVRE DE SAINT-MICHEL, 66, rue de Beaune, à PARIS, (8^e arr.).

— LIBRAIRIE —

CHARLES DELAGRAVE

15 Rue Soufflot, PARIS

Enseignement Primaire, Secondaire et Supérieur.—Matériel et Mobilier Scolaire.—Matériel de Dessin.—Enseignement des travaux à l'aiguille.—Atlas, Cartes et Globes Terrestres.—Livres de Prix et d'Étrennes.—Envoi franco du catalogue sur demande.—23-4-'92.

LIBRAIRIE RELIGIEUSE

Louis Vivès

13—Rue Delambre—13

PARIS, (France)

On peut se procurer à cette librairie tout ce qui concerne la science ecclésiastique : Ecriture Sainte—SS.Pères—Docteurs—Liturgie,—Droit Canon—Théologie—Ascétisme—Philosophie—Controverses—Histoire—Vie des Saints—Divers—à des conditions spéciales pour les ecclésiastiques.

25 F6v. '92.

SOCIÉTÉ BELGE DE LIBRAIRIE

Oscar Schopons, Directeur

16—Rue Treurenberg—16

BRUXELLES (Belgique)

Librairie générale.—Religion, Théologie, Philosophie, Histoire, Beaux-Arts, Sciences, Littérature, Romans, Livres classiques, etc.—La maison publie la Revue Bibliographique Belge : 4 fr. 90 par an (90 cents.) La Catalogue est envoyé franco sur demande. 16 juin, '92.

CELESTINE

Scenes de la Terreur en Provence

II

UNE APPARITION

Le vieillard prie, et ses mains suppliantes sont tendues vers le ciel, lorsque du fond de la longue galerie qui conduit à l'appartement où il se trouve, un cri d'effroi se fait entendre. Le vieillard se leve en tressaillant, et, plein d'une inquiétude nouvelle, il se dirige précipitamment vers la porte d'où la voix est venue frapper son oreille. Tout à coup, une jeune fille apparaît pâle, échevelée : c'est Célestine, la fille adoptive d'Anselme.

" Mon père ! mon père..... " s'écrie-t-elle ; et elle tomba inanimée.

Quand elle eut repris ses sens, indiquant du doigt l'obscur galerie, puis serrant sonpère contre son cœur, Célestine raconte en ces termes le suite de ses alarmes :

" Je venais de m'endormir d'un sommeil profond, lorsqu'un rêve effrayant a jeté le trouble dans mon âme. Des hommes affreux, couverts de sang, armés de poignards, se précipitaient sur vous ils allaient vous frapper !..... Je me suis élancée au-devant de leurs coups ! Réveillée à cet effort, mais toujours poursuivie des mêmes images, de toutes parts je cours tremblante..... égarée Je vous cherche par tout le château..... Vous n'étiez point dans votre appartement !..... Mon effroi redouble !..... Je redescends, je cours de nouveau, haletante, désolée..... Tout à coup, devant moi, derrière une des colonnes de la galerie, un bruit soudain, semblable au sourd craquement d'une porte qui roule sur ses gonds, est venu frapper mes oreilles ! J'ai porté mes regards de ce côté, lorsqu'une clarté vacillante, qui a disparu, rapide comme l'éclair, m'a permis de distinguer un homme revêtu d'un long manteau noir, s'avançant lentement au milieu de la nuit, comme un spectre sorti de la tombe !..... Je l'ai vu !..... Ce n'est point une illusion de mes sens troublés..... D'une voix sourde il a prononcé votre nom, et, dirigeant vers moi sa marche mal assurée, il paraissait s'attacher obstinément à mes pas ! Anselme, quelque danger vous menace !..... J'en ai le pressentiment !..... cette nuit vous sera funeste !..... O mon Dieu ! mon Dieu daignez sauver mon père !....."

A ces mots, la jeune orpheline presse Anselme sur son cœur avec une tendresse convulsive, puis elle cache dans ses mains son visage inondé de larmes.

" Rassure-toi, ma chère enfant, lui dit le vieillard ému, aucun malheur n'est à craindre. Ce songe qui t'a frappée n'est que l'effet de la préoccupation habituelle de ton esprit.

—Soit, dit vivement Célestine ; mais est-ce aussi par une suite de la préoccupation de mon esprit que, sûre d'être bien éveillée, j'ai vu de mes yeux, j'ai entendu, sans pouvoir en douter, cet être mystérieux, ce spectre au manteau noir, se glisser à

la faveur des ombres sous les arceaux de la galerie !”

A cette question, faite avec insistance, Anselme demeurait interdit : les efforts qu'il fait pour éluder la réponse n'ont pas échappé à la pénétration de la jeune fille. Prompte à s'exalter en proportion de la sensibilité de son âme, elle pâlit, et s'arrêtant, avec une appréhension insurmontable, à une pensée sinistre qui paraît dominer son esprit.

“ Mon père, s'écrie-t-elle, c'est en vain que vous cherchiez à donner le change à ma sollicitude !..... Cette apparition est une réalité, et, dans ces jours de crime, elle nous sera fatale ! Ah ! il n'en faut plus douter : notre demeure est forcée, violée !.....

— Calme tes inquiétudes, dit Anselme en serrant la main de sa fille, grâce à Dieu, jusqu'ici aucun danger ne nous menace. Je ne puis plus rien te cacher : oui, cette apparition qui a jeté le trouble dans mon âme est une réalité ; mais elle n'a rien qui doive t'effrayer. Ecoute-moi donc, puisqu'il faut tout te dire : il y a trois jours, je rentrai chez moi, tristement agité au souvenir d'une scène de terreur dont j'avais été le témoin involontaire. La nuit commençait, lorsque, arrivé sur le seuil de notre demeure, j'entendis non loin de moi, dans les rues adjacentes, un bruit de gens ameutés : l'air retentissait des cris de fureur d'une multitude tumultueuse : plusieurs détonations d'armes à feu leur succédèrent. Je venais d'ouvrir ma porte : tout à coup s'y précipita avec moi un homme, inconnu, égaré, chancelant, qui tomba épuisé de fatigue sur les dalles du vestibule.

“ Hélas ! c'était un malheureux poursuivi par ces monstres à figure humaine, qui, sous prétexte de protéger la république, inondaient de sang le sol de notre malheureuse patrie !

— Sauvez-moi !.... sauvez-moi ! s'écria l'infortuné ; oh ! cachez-moi ! et je vous devrai la vie !.....

“ Ma chère Célestine, quel cœur eût été assez barbare pour repousser un malheureux, un Français, un frère, qui allait devenir la proie d'une populace de bourreaux ?.....

— Qui que vous soyez, dis-je à ce malheureux, prenez confiance ! Ce n'est pas en vain que vous réclamez mon secours. Relevez-vous ! Ce que je puis faire pour vous je le ferai.

“ Depuis cet instant, le malheureux habite dans cet hôtel. Une retraite souterraine, dont l'issue secrète est pratiquée à fleur de terre, derrière une des colonnes de la galerie, lui sert d'asile, et le dérobera à toute investigation. Voilà, ma chère Célestine, le sujet de ta frayeur : cet homme, dont tu ignorais la présence ici, a quitté sa retraite au moment où, l'esprit encore rempli des visions d'un rêve terrible, tu parcourais l'obscur galerie, et ton imagination justement troublée a dû en concevoir l'effroi. Pardonne-moi, ma fille, de t'avoir imprudemment caché un événement dont la connaissance t'aurait sauvé du trouble où je t'ai vue.”

Rassurée par ce discours, Célestine reprit entièrement sa tranquillité,

et, rougissant ingénument de sa faiblesse :

“ Quel peut être, dit-elle, cet inconnu que vous avez si généreusement accueilli ?

— J'ignore les particularités de sa vie, répond Anselme. J'ai seulement appris de lui qu'il est né Français, et que d'épouvantables malheurs lui firent chercher jadis en Italie un repos qui le fuit toujours. Il est d'une naissance illustre, car il porte le nom de comte de Morelly. Mais qu'importe le rang, quand il s'agit d'un homme ?

— Mon père, reprend l'orpheline, vous avez sans doute accompli un saint devoir en protégeant les jours de cet infortuné : que le ciel vous en récompense !..... Mais, si cet étranger est poursuivi, si le lieu de sa retraite vient à être découvert, que de malheurs vont fondre sur vous ! ... Avez-vous pensé à tous ces malheurs ? Et si mes craintes se réalisaient, votre Célestine, que deviendrait-elle, seule, privée de votre protection, de votre secours ?.....

— Ma fille, dit le vieillard profondément ému, j'ai prévu toutes ces conséquences, mais ne te laisse point abattre, les malheurs que tu redoutes ne reviendront point : j'ai pris des mesures qui nous mettront en sûreté l'un et l'autre. Cette nuit, le comte de Morelly échappa aux poursuites de ses persécuteurs..... L'honnête Berthaud, ce pêcheur dévoué qui sauva tes jours dès ta naissance, doit transporter l'étranger, sur sa barque, à bord d'un navire qui fait voile demain pour l'Italie. L'infortuné est hors de danger, loin de ce sol dévorant, si l'orage terrible qui gronde en ce moment n'avait mis obstacle à son évacuation. J'ai vainement entendu le signal convenu. Le flambeau que Berthaud devait allumer sur le rivage n'a point encore brillé. Sans doute l'ouragan qui bouleverse la mer ne permet pas de s'aventurer sur les flots, et retarde l'instant de la délivrance. Mais que l'orage s'apaise, et le flambeau libérateur allumé par le fidèle Berthaud viendra nous rendre l'espérance.”

A peine Anselme a achevé de parler, que la porte du fond donnant sur la galerie s'ouvre, et laisse voir M. de Morelly, cet étranger accueilli par le généreux vieillard, et dont l'apparition mystérieuse a causé tant d'effroi à la jeune Célestine.

Il est en effet enveloppé d'un long manteau brun ; un large chapeau noir couvre sa tête. Sa taille est haute, sa démarche noble, sa physiologie grave et pleine de dignité. Il n'est âgé que de quarante ans environ ; mais le chagrin a flétri avant le temps son visage pâle.

En apercevant Célestine qu'il n'avait point encore envisagée, et dont son libérateur ne lui a point parlé, depuis qu'il a été reçu dans l'hôtel, le comte de Morelly s'arrête frappé d'étonnement ; il allait parler, mais involontairement la parole expire sur ses lèvres. Il demeure immobile et muet !..... Ses yeux se couvrent tout à coup de larmes ; il soupire profondément, et ses traits portent l'empreinte d'une violente agitation ! Cette enfant rappelle à la mémoire de l'étranger quelque souvenir douloureux.

Célestine éprouve elle aussi une émotion indéfinissable, et elle se rapproche en tremblant de son père adoptif.

Anselme a remarqué le subit abattement du comte ; mais, l'attribuant au sentiment de ses maux, il cherche à l'en distraire en lui adressant affectueusement la parole.

“ Comte de Morelly, lui dit-il, soyez le bienvenu !.... Nous nous occupons de vous en ce moment, et votre présence vient à propos rassurer complètement ma fille que votre apparition inopinée a beaucoup effrayée.”

Alors, avec une gaieté com posée, le vieillard raconte à son hôte l'événement de la galerie.

Pendant ce récit, le comte de Morelly lutte visiblement contre une pensée secrète, mais opiniâtre.

“ Mon généreux ami, dit-il enfin au bon Anselme, pardonnez mon indiscretion.

“ Quelle est cette enfant dont vous m'avez caché l'existence auprès de vous ? Elle n'est point votre fille ?.... Dites-moi quelle est sa mère ?.... On ! parlez ! soulagez mon cœur d'une incertitude qui l'accable !”

Étonné de ce discours, l'honnête vieillard hésite un moment ; mais, persuadé que le comte ne saurait abuser de la révélation d'un secret qu'il désire si vivement de connaître, espérant d'ailleurs qu'une confiance détaillée pourra amener l'éclaircissement du mystère qui environne le berceau de l'orpheline, il prend la parole en ces termes :

“ Comte de Morelly, j'ignore dans quel but vous m'agressez ces questions, et quel avantage vous espérez retirer des renseignements que je puis vous fournir. Cependant, quoique jusqu'ici j'aie caché à tout le monde les circonstances qui suivirent la naissance de mon aimable fille adoptive, il me suffit de vous supposer quelque intérêt à les connaître, pour me porter à satisfaire votre curiosité. Célestine elle-même, à qui, pour ménager sa sensibilité, j'ai déguisé une partie de la vérité, ne sera pas fâchée d'apprendre enfin tout ce qui se rapporte à sa destinée. Si ces détails ne vous sont d'aucune utilité personnelle, ils serviront du moins à vous faire reconnaître les bontés de la Providence, qui se plaît à tendre une main secourable à l'orphelin aux jours de l'infortune.”

III

LE MYSTÈRE

Tandis que le comte de Morelly et Célestine tremblante

s'apprêtent à écouter les paroles d'Anselme, l'honnête vieillard commence ainsi son récit :

“ Non loin de cette malheureuse cité, sur un point isolé du golfe de la Ciotat, s'élevait, il y a seize ans, une chaumière de pêcheur, dont on voit encore les débris au milieu des dunes solitaires. Elle était habitée par un jeune Provençal, honnête et craignant Dieu, vivant du produit de sa pêche. Il se nommait Berthaud. Je le visitais quelquefois, parce que je trouvais en lui une vertu admirable et une foi vive.

“ Un soir, enchaîné par le charme de sa conversation édifiante, j'étais resté plus tard que de coutume devant sa cabane, sans faire attention à un orage qui se formait à l'horizon. C'était dans les derniers jours de l'automne. Les sombres nuages qui s'amoncelaient dans le ciel avaient amené la nuit plus tôt qu'à l'ordinaire. Déjà le vent soulevait avec fureur les flots de la Méditerranée, et annonçait une horrible tempête. En effet, au bruit terrible des vagues qui s'élançaient en grondant contre le rivage, se joignit bientôt le roulement du tonnerre ; la pluie, qui tombait par torrents, crépitait violemment sur le toit rustique, et l'obscurité, devenue plus épaisse, n'était éclairée que par la rapide lueur des éclairs qui de moment en moment sillonnaient la nue.

“ Dans l'impossibilité de retourner à la ville, dont nous étions éloignés de plus d'un quart de mille, j'acceptai avec plaisir l'hospitalité que le pêcheur Berthaud voulut me donner pour cette nuit. Devant la flamme du foyer nous réchauffions nos membres engourdis par le vent, lorsque, du côté du rivage, des gémissements parvinrent jusqu'à nous. Nous nous levâmes promptement, et nous dirigeâmes notre course vers le lieu d'où partaient ces accents de douleur. Quel affreux spectacle vint alors s'offrir à nos yeux :

“ A une petite distance du rivage, une barque s'agitait au milieu des vagues, tantôt lancée sur leur sommet, tantôt disparaissant au fond de l'abîme creusé par l'ouragan, et de cette barque ainsi battue, secouée, s'échappaient les cris de détresse que nous attendions distinctement.

“ Une espèce de voile blanc, soulevé par le vent, apparaissait flottant sur le bord de l'esquif, au milieu des flots d'écume qui jaillissaient de la mer agitée, tandis qu'un homme debout, dans l'excès d'une agitation convulsive, faisait d'inutiles efforts pour

lutter contre la tempête, et guidait d'une main impuissante la frêle embarcation.

“ Que faire dans un péril aussi imminent ? Entreprendre de sauver les malheureux naufragés, c'était courir à une mort certaine ; mais aucune considération ne saurait arrêter Berthaud.

— Ou périr ou les sauver ! s'écria-t-il. Anselme, priez pour eux et pour moi !

“ Et, prompt comme l'éclair, il s'élança au milieu des flots.

“ Un moment il disparut à mes yeux sous les larmes qui s'élevaient comme des montagnes mouvantes ; puis je le vis reparaître au sommet d'une vague, saisi d'une main vigoureuse l'esquif flottant, près de sombrer, et disparaître de nouveau au fond du gouffre mugissant. A genoux sur le rivage, j'invoquai l'assistance du ciel pour les malheureux qui périssaient.

“ Plus d'un quart d'heure se passa sans que rien pût me donner l'espérance de voir Berthaud échapper au danger. Déjà même la barque vit le et brisée par la tempête avait été lancée en éclats contre les rochers du bord. Mon cœur se serra à cette vue, et je continuai de prier. Cependant un rayon d'espoir vint briller dans mon âme : le tonnerre avait cessé tout à coup de gronder, l'ouragan s'apaisait, la mer avait repris un peu de calme, et les flots bruissaient avec moins de fureur arrivaient à mes pieds plus paisibles et plus réguliers. Bientôt, quoique l'obscurité continuât de régner, je crus apercevoir sur les ondes apaisées quelque objet qui se dirigeait vers moi ; je ne me trompais pas : c'était Berthaud !... Comme si une main invisible le guidait, il atteignit au rivage, et déposa sur le sol humide et vaseux un jeune enfant que je crus mort, car il était sans mouvement : c'était Célestine !...

“ Je la pris dans mes bras froide et inanimée, et je l'emportai dans la cabane. La flamme de l'âtre ranima peu à peu ces membres délicats, et je sentis au léger battement de son cœur qu'il ne serait pas impossible de rappeler à la vie cette créature, qui me parut n'avoir vu le jour que depuis quelques heures.

Tandis que j'étais occupé à lui rendre des soins, Berthaud entra suivi d'un homme dont le visage pâle offrait l'empreinte de la plus vive affliction : c'était lui que j'avais aperçu sur la barque au fort de la tempête. L'honnête pêcheur portait péniblement le corps inanimé d'une femme jeune et belle qu'il avait recueillie sur le rivage où l'étranger l'avait

déposée, après l'avoir arrachée aux flots courroucés, et cette femme... c'était la mère de Célestine !

Ici la jeune orpheline ne peut retenir plus longtemps les sanglots dont sa poitrine est oppressée. Le comte de Morelly lui-même, qui prêtait à ces tristes détails une avide attention, ne peut s'empêcher de verser des larmes. Ce n'est qu'après quelques instants d'une interruption muette et douloureuse que le bon Anselme reprend la suite de son récit,

L'inconnu, continue-t-il, qui paraissait en proie à la plus profonde tristesse, refusa obstinément tout secours ; il demeura silencieux et abattu auprès du cadavre de l'infortunée qui sans doute avait trouvé la mort au milieu des flots, et à laquelle nous prodiguâmes des soins inutiles. Respectant la douleur de ce malheureux, que nous prîmes pour le père de Célestine, nous résolûmes d'attendre le lendemain pour obtenir de lui quelques renseignements que nous ne pûmes le déterminer à nous fournir alors.

Malgré la pluie qui continuait à tomber violemment et glacée, Berthaud se rendit à la ville, afin d'y remplir les formalités que ce funeste événement rendait nécessaires. Je restai donc seul avec l'étranger. Vainement, je l'invitai à prendre du repos : mes instantes sollicitations ne purent rien changer à la résolution qu'il avait formée de garder un silence obstiné.

“ Il ne me parla que pour me demander de l'encre et du papier, et me supplia ensuite de le laisser libre le reste de la nuit. Je me rendis à son désir, et, après avoir improvisé une couche à la petite Célestine, je cherchai moi-même un peu de repos sur le lit du pêcheur, où je ne tardai pas à goûter les douceurs d'un sommeil bienfaisant.

“ Quel ne fut pas mon étonnement, lorsqu'en m'éveillant je ne trouvai plus l'étranger. Je sortis de la chaumière ; je visitai le rivage où je supposai qu'il aurait pu être conduit par l'égarerement et la douleur ; mes recherches furent inutiles ; je craignais que le désespoir ne l'eut porté à quelque détermination extrême ; mais, en revenant dans la cabane, j'acquis la certitude que je m'étais trompé dans ma supposition.

“ Sur une table encore éclairée par la lampe qui veillait auprès du corps inanimé de la malheureuse naufragée, un papier plié en forme de lettre attira mes regards, et sur l'adresse je distinguai mon nom. J'ouvris

promptement le papier, et voici ce qu'il contenait, écrit de la main de l'étranger disparu :

“ Je ne suis point le père de la jeune enfant que vous avez sauvée. Sa mère infortunée, après avoir par mon recours échappée au sort le plus ignominieux, a trouvé la mort au milieu des flots. Rendez-moi dévoué à la terre, et daignez prendre soin de sa fille. Si vous voulez sauver la vie à cet enfant du malheur, que je confie à votre bienfaisance, ne cherchez point à connaître sa famille, et surtout ne divulguez point son existence. Un ennemi redoutable rôde autour de son berceau ; s'il venait à le découvrir, il ferait tomber sur la tête de l'innocente enfant tout le poids de la haine qu'il n'a pu assouvir sur la mère. Votre humanité généreuse me répond des soins que vous prenez de l'orpheline. Le ciel se chargera de votre récompense. Dans quelques jours, si je le puis sans danger pour cette faible créature, je verrai ce bord funeste, et je vous révélerai l'important secret qu'un serment solennel me défend de divulguer aujourd'hui.”

“ A cette lecture, je fus touché de compassion pour la jeune et malheureuse orpheline que la Providence confiait à mes soins, et je pris en mon cœur l'engagement sacré de lui tenir lieu de père.

“ Berthaud revint de la ville au point du jour, et ne fut pas médiocrement affligé en apprenant les tristes détails de ce qui s'était passé en son absence. Le bon pêcheur versa, comme moi, des larmes d'attendrissement sur l'intéressante créature qu'il n'avait délivrée de la fureur des flots que pour la conserver à une existence pleine d'amertumes et de tribulations.

“ Le même jour, une fosse fut creusée sous l'olivier qui s'élevait non loin du toit rustique. Le prêtre, que nous avions appelé, accompagna avec des prières funèbres le corps de la naufragée à cette dernière demeure, et une simple dalle, entourée de gazon, devint le modeste ornement de la tombe solitaire.

“ Après l'accomplissement de ce pieux devoir rendu à la mère, toute notre sollicitude se tourna vers la fille. Une sœur de Berthaud, nommée Marguerite, jeune et vertueuse paysanne dont le fils avait été sevré depuis deux jours seulement, fut appelée pour lui servir de nourrice, ce qu'elle accepta volontiers. Elle alla à l'orpheline, et l'éleva jusqu'à l'âge de six ans sous le

nom de Célestine.

“ Pour remplir ensuite l'engagement que j'avais pris devant Dieu, je l'accueillis chez moi, où elle a reçu, avec une éducation religieuse, tous les soins qu'il a été en mon pouvoir de lui donner. Elle a attiré sur ma maison la paix et les bénédictions du ciel ; aussi, chaque jour, je remercie la divine Providence de m'avoir réservé, aux jours de ma vieillesse, le bonheur dont je jouis auprès de ma fille d'adoption.”

En prononçant ces mots, le vieillard embrassait Célestine, qui répanait sur son épaule des larmes de tendresse et de reconnaissance.

Tandis que le comte était plongé dans ces réflexions, Anselme continua :

“ Jusqu'ici, dit-il, l'étranger de la cabane n'a pas reparu. Depuis seize ans, le danger que ma Célestine courait a-t-il enfin cessé ? les ennemis de sa famille existent-ils encore ? Je l'ignore. Comte de Morelly, en vous faisant le récit fidèle et détaillé de ces déplorables événements, j'ai compté sur votre discrétion et votre loyauté. Vous ne voudrez point accroître l'infortune d'une victime déjà trop malheureuse de la méchanceté des hommes.”

L'histoire des premières années de Célestine a profondément ému le comte de Morelly. “ Mon généreux ami, dit-il à Anselme, j'espérais que les circonstances dont vous venez de faire le détail, me fourniraient les moyens d'éclaircir un mystère de l'explication duquel dépend tout mon bonheur ; mais rien de ce que je viens d'entendre ne me paraît se rattacher d'une manière positive aux événements que je déplore, hélas ! et je demeure plongé dans la même incertitude....”

(A suivre)

Personnel—Le R^{vé}. M. Bernard de Waterloo est parti lundi pour les Etats-Unis. Il va assister au sacre de Mgr Bevon, le nouvel évêque de Springfield, au des anciens confédérés de son pays.

Fonte de la chute Montmorency—On rapporte que la chute Montmorency a été vendue à la compagnie de lumère électrique de Québec et Lévis pour la somme de \$235 000, la compagnie voulant augmenter son pouvoir hydraulique.

Mort du Frère Maurice—On a parlé dimanche, dans les églises de Montréal, de la mort du Frère Maurice, un des professeurs du Mont St Louis.

Ce religieux dévoué est décédé subitement, pendant le dîner.

Il venait de prendre place à côté de ses confrères, lorsque tout à coup il s'affaissa, inerte, inanimé, sur l'épaule de son directeur et de son compagnon le plus cher, le R^{vé}. Frère Stéphane.

Le défunt était âgé de 38 ans.

C. ROULLEAU

Commerçant de Grains et Charbon

Huile de charbon,

Sel, Moules, Son, Gru, etc.

AUX FROMAGERS !

Tous les articles nécessaires pour les Fromagiers

Tels que :

Coton, Présure, Couleui, Moules grands et petits, etc., etc

Une visite est sollicitée !

No. 5—Rue Laframboise

Forté voisine de l'Hotel Yamaska,

ST-HYACINTHE

BRODEURERIES

Plombiers, Ferblantiers, Couvreur
Saint-Hyacinthe

APPAREIL DE CHAUFFAGE

A L'EAU CHAUDE, A LA VAPEUR ET AIR CHAUD.

— Spécialité —

Couvertures en Fer blanc, en Tôle, et en Ardoises.

* * *

Ferblanteries de toutes sortes

FAITES A DEMANDE.

Prix modérés. Ouvrage garanti.

SAM. BOURGEOIS

Magasin General

Rue St-Antoine Place du Marché,

ST-HYACINTHE.

Epicerie, Provisions, Vins et Liqueurs.

Ferronneries et Peintures.

FAIENCES, VERRERIES, CHAUSSURES

Marchandises de nouveautés.

POELES DE TOUTES SORTES, FOURNAISES, ETC.

Genroles en cuir pour Engins.

J. H. MORIN

— MARCHAND DE —

FER, HUILES, PEINTURES, etc.

SPECIALITES :

Fournaises et Poeles de Cuisine,

Les meilleurs et les plus économiques.

Ferronneries de toutes sortes à des prix qui défient toute compétition.

Place du Marché, porte voisine de St. O. Brodeur

St-Hyacinthe.

Oct. '91—1 a.

Remedes sauvages

Ne sont ce pas les herbes et les racines qui servaient de médecine aux anciens! Avez vous déjà vu le sauvage se servir de miréaux pour les maladies? Cette science des herbes et des racines que nos pères connaissaient, s'étant perdue, M. J. P. E. Racicot, de Montréal, à force d'études sérieuses au milieu des indigènes, est enfin parvenu à découvrir ce secret qui faisait la richesse des anciennes familles. Car, quelle est la plus grande richesse d'une famille? N'est-ce pas la santé? Ainsi donc, ayez pleine et entière confiance dans l'avenir: vous serez riche et heureux si vous employez dans vos familles les remèdes sauvages de

J. E. P. Racicot,

seul inventeur, propriétaire et manufacturier de remèdes sauvages patentés

1434, Rue Notre-Dame, MONTREAL.

A ST-HYACINTHE, on peut voir M. Racicot, tous les samedis à l'Hotel-Windsor, en face du Marché. On peut se procurer là et alors ses Remèdes célèbres pour toutes les maladies.

JOS. HEBERT & CIE

FERBLANTIER, PLOMBIER ET COUVREUR

154 Rue Cascades, en face de la Station de Police.

— Spécialité : —

Couvertures en Fer-Blanc, Tôle Galvanisée, &c., &c.

Aussi: Corniches en tôle galvanisée.

Toutes espèces d'ouvrages exécutées avec soin, à des prix très modérés. Ouvrage garanti. Agrès de fromagerie, chaudières à sucre, bassins pour sucreries, etc. Les marchands de la campagne trouveront toujours chez nous toutes espèces de ferblanteries au même prix qu'à Montréal.

PAQUETTE & GODBOUT

MANUFACTURIERS DE

Portes, Chassis, Jalousies, Moulures, etc.

— COIN DES RUES —

Williams et St-Casimir, St-Hyacinthe.

Nous achetons et vendons toutes espèces de bois bruts et préparés aux conditions les plus avantageuses.

Déoupage et tournage exécutés sous le plus court délai.

On n'emploie que du bois de première qualité:

Dr Eug. St-Jacques

MEDICIN DE L'UNION SAINT-JOSEPH

PHARMACIE CENTRALE

No 13, RUE ST-DENIS

ST-HYACINTHE.

MARCHANDISES SECHES

N.G. LEDUC & Cie

(Membre de l'Union St-Joseph)

100 RUE CASCADES

Place du Marche,

ST-HYACINTHE.

Patrons gratis à toute personne qui achètera une robe. M. Leduc tient toujours comme par le passé des étoffes à robes, à des prix exceptionnellement avantageux.

Soies, Velours, Plumes, Dentelles, Broderies, Rubans, Chapeaux, Plumes, Etc., Etc. Ses tweeds canadiens, Anglais et Ecosais, pour habillement hommes défient toute compétition.

PAGNUELO & FRERE

Epicerie de Familles

En gros et détail.

Rue Cascades, St-Hyacinthe.

L. G. BEDARD

Fonderie Agricole

(ÉTABLIE EN 1830)

Charrues, Cribles, Bouleversours, Sarcloirs, Renchaucours, etc. Seul propriétaire de la charrue patentée "BOULAY" avec laquelle on laboure, assis, deux rillons à la fois.

ST-HYACINTHE.

23 juin 92.

MONDRIAN MOUREUX

Entrepreneurs

De constructions en pierre, brique et bois

SPECIALITÉ :

Ouvrages en Ciment, Fournaises, Fours, etc.

H. N. BERNIER

Plombiers

Poseur d'appareils de Chauffage, d'Éclairage, de Bains, etc.

Cabinets d'aisance, éviers (Sinks) etc.

D'après les systèmes les plus perfectionnés.

TOUJOURS EN MAINS :

TUYAUX EN GRÈS.

126, Rue Cascade

ST-HYACINTHE.

LIBRAIRIE

— DU —

SACRE - COEUR

Tapisseries!
Bordures!
Décorations de plafond

On trouve à cette librairie l'on peut s'y procurer sur demande: Fournitures de claviers de piété etc., ainsi tous les ouvrages annoncés dans la Bibliographie de ce journal tout aux prix les plus bas. Cette visite est respectueusement sollicitée.

L. A. CHOQUET & FRERE,

Coin des rues Cascades et Marche

ST-HYACINTHE

GROS ET DÉTAIL.

Jos. Morin

(Membre de l'Union St-Joseph)

Marchand de Chaussures

(EN FACE DU MARCHE, ST-HYACINTHE)

M. Morin vient de recevoir un assortiment considérable de marchandises, stock d'été.

TOUJOURS EN MAINS

VALISES, SACS DE VOYAGE, CUIR SEMELLE

En gros et en détail.

Spécialité de chaussures fines et élégantes

J. O. DIOR

Commissaire de la Cour Supérieure

COMPTABLE ET AGENT D'ASSURANCE

Informe le public et particulièrement ses confrères de l'Union St-Joseph qu'il représente comme Agent, plusieurs Compagnies d'Assurance Anglaises, Canadiennes et Américaines et compte sur l'encouragement quel il a droit.

Queen Insurance, Liverpool and London, & Globe, Citizens, Hartford & National.

Bureau: No 9, Rue St-Denis

ST-HYACINTHE.

"L'ECHO"

Organe de l'Union St-Joseph St-Hyacinthe

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Imprimé, pour le compte de ses propriétaires, chez M. Brodeur, imprimeur, en la cité de St-Hyacinthe, No 60 rue St-Denis